

# BUSSIÈRE-GALANT & St NICOLAS COURBEFY

## BULLETIN MUNICIPAL

Juillet / N°19 • 2017

### SOMMAIRE

#### L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL / p.3

- Le mot du maire / p.2
- Budget communal / p.3-4
- Affaires en cours / p.5
- Du côté des écoles / p.5-6
- Autres opérations / p.6
- Divers / p.7

#### ESPACE HERMELINE / p.08

- Programme / p.09

#### ACTUALITÉS de la communauté de communes des Monts de Châlus / p. 10-11

#### ZOOM SUR... / p.12

- Hospitalisation Bordeaux
- Mise en garde au profit des séniors

#### BON À SAVOIR / p.13

- Délivrance des cartes d'identité

#### VIE ASSOCIATIVE / p.14

- ASSTRAFER
- APPMA Bussière-Galant
- ACCA Saint-Nicolas Courbefy

#### TEMPS FORTS / p.16



Cérémonie des vœux - Janvier 2017

## LE MOT du MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Ce premier semestre 2017 a été marqué par des élections à répétition, qualifiées par certains commentateurs de campagne électorale "inédite à plusieurs égards et même chamboule-tout".

Pour les communes, on nous annonce une nouvelle baisse des dotations, une remise en cause de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation, de nouvelles modalités quant à l'organisation des rythmes scolaires... et sans doute d'autres réformes à venir. Si personne ne conteste la nécessité de faire évoluer notre organisation, il faut le faire avec un réel souci d'égalité et de solidarité envers les territoires et les communes les moins favorisés. Les besoins de la population sont les mêmes, qu'un habitant réside en ville ou à la campagne. Le titre d'un récent rapport sénatorial confirme à lui tout seul cette analyse : « Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité, l'Etat a été totalement défaillant » !

Pour notre commune, nous essayons d'agir avec les moyens qui sont les nôtres, confrontés en permanence à la lourdeur des procédures, des normes, des dossiers de financement..., à la frustration des opérations qui n'avancent pas aussi vite qu'on le souhaiterait. Notre objectif est que notre commune puisse faire valoir ses atouts partout où nécessaire et notre priorité reste le maintien à niveau de nos équipements et de nos services communaux.

Cette année 2017, sera marquée par un programme prévisionnel d'investissement important de près de 900 000€ tous budgets confondus. 5% de l'investissement ira à de petites opérations d'entretien du réseau d'assainissement actuel. L'étude en cours d'achèvement sur les réseaux du bourg et de la gare, va nous amener à faire des choix importants quant à la rénovation des réseaux et au devenir des 3 stations d'épuration existantes. 25% sera consacré à l'Espace de loisirs Hermeline avec notamment la poursuite des mises aux normes accessibilité des activités : wagons postaux du vélorail, accrobranches avec ligne de vie continue... et l'accueil d'une exposition permanente sur les activités pleine nature du Pnr Périgord Limousin. Enfin, 70% des dépenses d'investissement sont centrées sur l'aménagement du patrimoine communal et l'engagement de nou-

velles opérations. Les plus significatives porteront sur la mise aux normes de l'école maternelle, un programme d'entretien de la voirie communale, les travaux de réseaux (eau, électricité, assainissement...) pour l'implantation de 4 logements ODHAC sur le terrain communal de la gare dont la construction devrait débuter en 2018, c'est enfin l'aménagement de nouveaux parkings à la Gare. Nous poursuivons notre action pour finaliser le projet de maison médicale dans le cadre du Pôle de santé multi-sites constitué à l'échelle du territoire des Monts de Châlus (Bussière-Galant/Châlus/Dournazac).

Ce premier semestre a vu également la constitution de notre nouvelle communauté de communes du Pays de Nexon/Monts de Châlus. L'organisation, l'harmonisation des différentes actions se met progressivement en place. Mais au-delà d'une administration purement de services, notre nouveau projet intercommunal reste à construire. Nous restons très mobilisés sur l'élaboration du nouveau zonage du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La préservation prioritaire des espaces agricoles, naturels et forestiers va conduire à diminuer fortement et à concentrer les terrains constructibles autour des parties déjà urbanisées.

Pour terminer, je voudrais souhaiter la bienvenue aux deux nouveaux agents à la direction de l'Espace Hermeline : Pierre Massias en tant que responsable technique du Parc Accrobranches et Manon Teisseire en tant que responsable d'accueil, administrative et financière. En matière économique, deux nouveaux artisans se sont installés depuis le début de l'année : Ludovic Veyrier qui a repris l'activité du garage Jean Jacques Barrière et Mathieu Mary qui a créé une activité parcs et jardins. Enfin, dans le domaine associatif nous fêterons prochainement deux anniversaires avec les 20 ans du petit chemin de fer des Ribières lors de la journée vapeur d'ASSTRAFER du 6 août (Président : P. Hémar) mais également les 40 ans du Club de l'amitié (Président : A. Jonquet) lors d'une journée festive organisée le 15 septembre.

Je vous souhaite à tous un bel été  
Emmanuel DEXET  
Maire

## LE MOT du MAIRE Délégué

Voici déjà l'été avec l'alternance de chaleur et de fraîcheur !

Quelques événements ont marqué le premier semestre de la vie à Saint Nicolas :

- le traditionnel repas de nos Aînés qui s'est déroulé, comme chaque année, dans la gaité et la bonne humeur (tout en ayant une affectueuse pensée pour tous celles et ceux qui nous ont quitté depuis le précédent repas).
- la manifestation des "VILLAGES EN FÊTE" organisée par l'association Omnibus.
- Cette journée aura été particulièrement réussie, bénéficiant d'un temps splendide et d'une organisation parfaite grâce à sa présidente Karine et aux bénévoles qui l'entourent.
- Une autre date marquante et beaucoup moins "joyeuse" aura été celle d'un incendie important qui a embrasé plusieurs hectares dans les bois de Courbefy.
- À cet égard, j'engage fermement tous les amoureux de la nature qui empruntent les chemins pédestres à faire preuve de vigilance pendant les périodes de sécheresse.
- Je souhaiterais achever mon propos en adressant de chaleureux remerciements à Frédéric MOREAU, élu de Saint Nicolas depuis de nombreuses années maintenant, qui va nous quitter au cours de l'été pour raisons professionnelles.
- Le Conseil municipal, d'une part, et l'ensemble des habitants de nos deux communes associées, d'autre part, regretteront Frédéric, homme sérieux et dévoué, toujours disponible pour tous ; son engagement, en tant qu'élu ainsi que dans le milieu associatif, en témoigne.
- Un grand MERCI à toi Fred pour le travail accompli, pour ta gentillesse et ton amitié.
- À ton épouse Nathalie et à toi-même, j'adresse tous mes vœux de réussite et de satisfactions dans le cadre de cette nouvelle vie qui vous attend.
- À vous toutes et tous je souhaite un bel été, joyeux et ensoleillé

Bernard GUILHEM



# L'ACTIVITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL



Depuis la dernière édition du bulletin municipal en janvier 2017, le conseil municipal s'est réuni à 4 reprises (le jeudi 16 février 2017 – le jeudi 23 mars 2017 – le jeudi 6 avril 2017 et le jeudi 1er juin 2017).

## BUDGET COMMUNAL

Après les orientations budgétaires examinées lors de la réunion du 18 février, la réunion du 6 avril a été consacrée à l'**approbation des comptes administratifs 2016** et au **vote du budget 2017**.

Sont présentés les comptes administratifs 2016 et les budgets primitifs 2017 de la commune concernant le budget principal et les deux budgets annexes : Assainissement et le SPIC de l'Espace Hermeline.

### I – Les budgets annexes

► **Le budget d'assainissement** s'équilibre à hauteur de **54 406 € en fonctionnement** et à **80 289 € en investissement**.

◆ **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées principalement par le coût du contrat avec la SAUR pour assurer le suivi et le contrôle des stations d'épuration de la commune (24 000 € prévus) et la dotation aux amortissements (12 739 €).

Les recettes sont constituées par les produits des services du domaine constitués par : les redevances d'assainissement (17 000 €), la contribution eaux pluviales du budget principal (16 600 €) et les taxes de raccordement (4 000 €). Est inscrit également une subvention complémentaire du budget principal de 8 596 €. L'excédent reporté 2016 est égal à 6 617 €.

◆ **Au budget d'investissement** sont inscrits l'achèvement de l'étude des réseaux d'assainissement du bourg et de la gare, ainsi que des travaux de maintenance et de raccordements au réseau. Seront ainsi réalisés la pose d'un nouveau décolloïdeur à la station du bourg (8 232 € TTC) et le remplacement de l'armoire électrique au poste de relevage de la gare (7 750 € TTC). Est prévu également le raccordement au réseau d'assainissement de la Gare les 4 pavillons ODHAC sur le terrain de la Gare.

L'étude évaluée à 47 000 € TTC (dont la moitié est engagée) est subventionnée à 70 % du coût HT par des aides de l'Agence Adour Garonne et du Conseil Départemental de la Hte-Vienne.

Au plus tard au 31 décembre 2019, la compétence assainissement devrait être transférée à la communauté de communes.

### ► **Le budget du SPIC Espace Hermeline**

Ce budget est présenté H.T, s'agissant de la gestion d'activités à vocation commerciale.

L'année 2016 a été marquée par une maîtrise des charges de personnel. Les recettes des activités et les remboursements sur les emplois aidés ont permis de ramener le déficit d'exploitation à 6 518 €.

◆ **La section de fonctionnement** s'équilibre à **267 300 €** avec deux évolutions majeures :

◆ **Concernant les dépenses**, suite aux **mouvements de personnels intervenus** en début d'année (remplacement du Directeur par un responsable technique pour le parc accrobranches et une responsable pour l'accueil des activités et leur promotion), les charges de personnel seront plus importantes pour cette année de transition (2 permanents et une quinzaine de saisonniers). Elles représentent 63 % des dépenses (170 435 €).

Les autres charges égales à 75 000 € (28 % du budget) concernent les dépenses de communication et promotion (dépliant, insertion publicitaire...), les prestations externes pour l'entretien du parc aventure dans les arbres et de l'infrastructure vélorail (voie ferrée, matériel vélorails, assurances...) et enfin les charges courantes (électricité, eau, téléphone, petits équipements...).

A noter la dotation aux amortissements inscrite à hauteur de 12 086 € (4,5 % du budget).

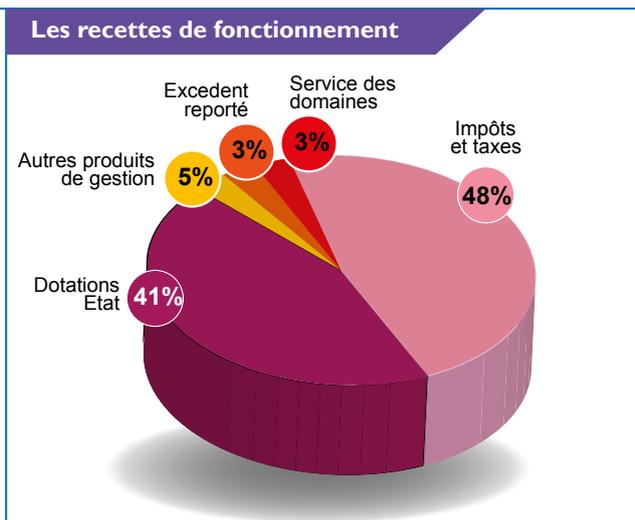
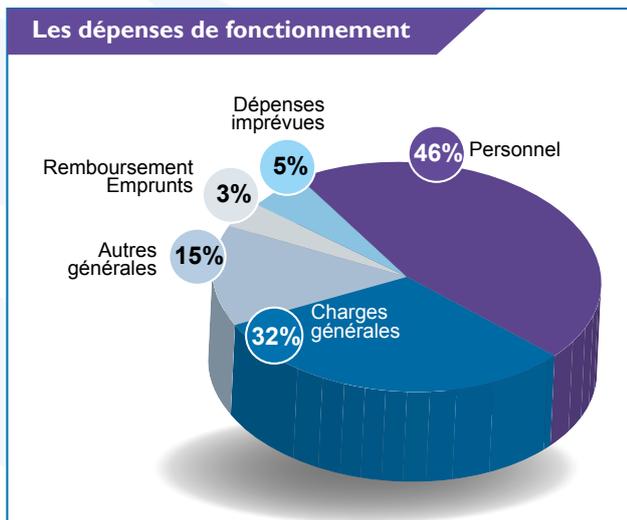
◆ **Concernant les recettes**, l'application d'un **nouveau taux de TVA à 10 %** pour les activités principales (accrobranches, vélorail, camping, buvette...) au lieu de 20 % va dégager une ressource supplémentaire. Les produits issus de la gestion des activités sont évalués à 228 000 € HT en complément d'un reste à réaliser de 4 300 € (aide de l'Etat pour les emplois d'avenir). La participation de la commune à l'équilibre de ce budget, correspondant à la contrepartie du coût des activités relevant exclusivement de missions d'intérêt général a été fixée à 35 000 €.

◆ **La section d'investissement** s'établit à **225 377 €**.

Est inscrit la reconduction des dépenses pour l'aménagement des wagons postaux en **réseau de site de découverte du PNR Périgord Limousin** (Les travaux sont en voie d'achèvement : mise en accessibilité des wagons et aménagement intérieur, implantation d'un monte personne). Il s'agit de créer un espace de découverte ludique autour des activités de pleine nature sur la thématique : terre, air, eau.

Deux nouveaux programmes sont prévus : **mise aux normes des bornes électriques** du camping (17 850 € HT), **extension du parc accrobranches** en ligne de vie continue (141 000 € HT).

Ces opérations devraient bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 75 % (programme Européen, Région, Département).



## II – Le budget principal

**Le budget principal s'équilibre à hauteur de 1 193 629 € en fonctionnement et à 742 273 € en investissement.**

### ■ LE FONCTIONNEMENT 2017

Le budget 2016 a été marqué comme en 2015 par des recettes en régression avec une baisse simultanée des recettes fiscales (suite à des exonérations complémentaires accordées par l'Etat) et des dotations de l'Etat soit au total près de 20 000 €.

Les dépenses de personnel ont été impactées par plusieurs arrêts maladie de longue durée (non remboursés en totalité), et leur remplacement par du personnel en contrats aidés. Néanmoins, grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement courantes, la réalisation 2016 du budget de fonctionnement permet un excédent de 34 397 €.

#### ♦ Le budget 2017 est reconduit quasiment à l'identique.

A noter, l'intégration au budget principal depuis 2016 suite à la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale des dépenses concernant principalement la distribution de colis de Noël et l'organisation d'un repas de fin d'année pour les personnes âgées de plus de 70 ans résidentes sur la commune (environ 300 en 2016).

Enfin, ce budget 2017 devrait connaître un rattrapage des recettes dues à des compensations complémentaires de l'Etat suite à la baisse de bases fiscales en 2016 et des dotations. Au final, l'autofinancement brut de la commune pour 2017 s'établit à **175 151 € (174 908 € en 2016)**.

#### ♦ Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 013 166 € réparties de la manière suivante :

- **48% pour les charges de personnel** (470 000 €) reconduites au même niveau que 2016. Ce taux est toujours en dessous de la moyenne départementale pour les communes de même importance.
- **32% pour les charges à caractère général** (320 000 €) : énergie, électricité, fournitures, maintenance, assurances, alimentation générale, transports collectifs... 15% pour les autres charges (147 753 €): participations au SPIC Hermeline, au budget d'assainissement, au Service Départemental d'Incendie et Secours, subventions aux associations (8 000 €)....
- **3% pour les intérêts des emprunts** (28 460 €),
- **5% pour les dépenses imprévues** (46 953 €).

#### ♦ Les recettes de fonctionnement s'établissent à 1 159 232 € et proviennent pour :

- 48% des impôts et taxes (575 928 €), sur la base d'une évolution de 1% des taux de la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et le foncier non bâti,
- 41% des dotations de l'Etat (487 765 €),
- 3% des produits des services des domaines (37 700 €) : location des salles, cantines scolaires...
- 5% des autres produits de gestion (59 839 €): locations immobilières, remboursements sur emplois aidés.... l'excédent reporté 2016 est égal à 34 397 €.

### ■ L'INVESTISSEMENT 2017

#### ♦ Les dépenses réelles d'investissement 2017 s'établissent à 605 241 € TTC réparties pour :

- 509 689 € sur les opérations reportées ou nouvelles,
- 27 860 € pour les dépenses imprévues,
- 67 692 € pour le remboursement du capital des emprunts en cours.

#### Ce programme est financé à :

- 55% par l'autofinancement dont le produit de la vente du logement de la gare (55 000 €),
- 40% par les subventions obtenues soit 235 050 € (Europe, Etat, Région, Département),
- 5% par les recettes affectées à l'investissement (FCTVA, Taxe Locale d'Equipement...),

#### ♦ Le programme d'investissement 2017 sera marqué par l'achèvement des opérations lancées en 2016 dont la signalétique des commerces et services (5 669 €), l'aménagement du bassin de décantation du plan d'eau (15 468 €), l'acquisition et l'aménagement des terrains SNCF de la Gare (30 000 €).

#### ♦ Les opérations reportées concerneront le programme annuel d'entretien de la voirie communale (43 828 €), la rénovation de la façade du bâtiment communal du Restaurant le Limousin (20 000 €), la subvention d'équipement au budget annexe du SPIC Hermeline pour l'aménagement des wagons postaux (11 902 €).

#### ♦ Les nouvelles opérations 2017 concerneront : les travaux de réseaux pour l'implantation des logements adaptés réalisés par l'ODHAC (72 727 €), la mise aux normes accessibilité de l'école maternelle de la gare (110 000 €) et des travaux de sécurité dans les écoles (11 000 €). Sont inscrits au budget également, une première tranche pour la rénovation du parc d'éclairage public (60 000 €) et la création d'une maison médicale (100 000 €, acquisition du bâtiment).

## Affaires en cours :

### ► Programme de logements adaptés Place de la Gare



■ Le cabinet Duarte (Assistant à maître d'ouvrage) a procédé à l'évaluation des coûts des réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone) et de renforcement de la voirie nécessaires à l'implantation de 4 logements ODAHC. La démolition du bâtiment CHAMBON acquis fin 2016 sera également évaluée (procédure de désamiantage à prévoir).

Un permis d'aménager dans la perspective de la création d'un futur lotissement communal a été déposé fin avril.

L'ODAHC a également déposé le permis de construire pour la réalisation d'un ensemble de 4 logements, dont trois T2 (environ 65 m<sup>2</sup> habitable) et un T3 (environ 80 m<sup>2</sup>). Il s'agira de pavillons de plain-pied, groupés et accolés. Les logements disposeront à ce titre d'un agencement et d'équipements spécifiques, permettant une adaptation au handicap et à la mobilité réduite ; les constructions auront des performances énergétiques d'un niveau RT 2012 avec intégration dans l'habitat environnant. La construction devrait commencer début 2018.

Au dernier trimestre, la commune réalisera les travaux de réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphone) et d'aménagement de la voie d'accès. Est prévu également la démolition du bâtiment CHAMBON acquis fin 2016.



### ► Sécurité Incendie :

■ 31 conventions ont été signées entre la commune et des propriétaires d'étangs repérés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il s'agit de permettre aux pompiers en cas d'incendie de se fournir en eau dans ces étangs et de garantir ainsi la sécurité incendie sur l'ensemble de la commune

En complément de la douzaine de bornes incendies existantes, 2 bornes incendies supplémentaires ont été installées aux villages de Fayollas et de Grelette, en 2018 une troisième sera installée au village du Roule. Afin d'assurer l'entretien et la vérification du bon fonctionnement de ces bornes, il est décidé de confier à la SAUR une prestation de contrôle pour un coût annuel de 1 200 €.

### ► Aménagement du nouveau parking de la gare

Les terrains acquis par la commune et jouxtant la voie ferrée LIMOGES/BORDEAUX, ont dû être clôturés avec des barrières rigides d'une hauteur de 2 mètres au niveau des parkings véhicules, suite à la demande de mise en sécurité de la SNCF.

Une clôture d'une hauteur de 1,20 mètres sera suffisante pour la partie de voie ferrée longeant la route de Montcigoux. De même, un muret et un garde-fou ont été installés sur le grand parking au-dessus de la route de Montcigoux afin d'assurer la sécurité des futurs usagers. Il est également prévu un grillage de 2 mètres, le long des anciens jardins SNCF afin d'empêcher l'accès aux voies SNCF (en face des établissements LASCAUX Christian).

Les fournitures en matériel ont un coût de 6 000 €, la pose a été réalisée en régie par les employés municipaux, de même que le terrassement du parking.

L'ensemble des travaux seront achevés prochainement par les agents de l'atelier municipal. Le grillage de protection des voies de chemin de fer a été installé et le parking est maintenant à disposition des usagers de la gare. Une rencontre est prévue prochainement avec des représentants de la Nouvelle Région Aquitaine et de la SNCF sur les aménagements du bâtiment gare (mise en accessibilité, révision des stationnements...).



## Du côté des écoles :

### ► Conseil d'école du 7 février 2017

Pour la rentrée scolaire de septembre 2017, les effectifs prévisionnels seront les suivants : 48 élèves au bourg et 16 à la gare. Le retour de la grande section à l'école de la gare est validé afin d'équilibrer les effectifs.

Les travaux de sécurisation des bâtiments scolaires ont été évalués à 10 000 € TTC (pose de visiophone – sonnerie – portes renforcées...). La commune est dans l'attente de la demande de subvention déposée auprès de la Préfecture (Ministère de l'Intérieur).

En complément des diagnostics amiante, plomb et radon, un diagnostic de la qualité de l'air intérieur doit être réalisé pour chacune des écoles.

Dans le cadre de la mise en place du document unique sur les risques professionnels et après visite du Centre de Gestion, l'installation d'armoires pour stocker et sécuriser les produits d'entretien ménagers dans les bâtiments

communaux va être étudiée.

En collaboration avec le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, les cantinières ainsi que des membres du Conseil Municipal travaillent à l'équilibre alimentaire des menus des cantines et à l'introduction progressive de produits issus de l'agriculture locale et biologique.



Repas et kermesse des écoles 16/06/17

## ► Aménagement de l'écopoint du bourg

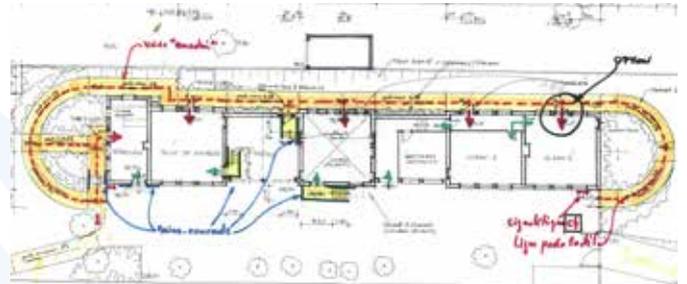
Au niveau des activités périscolaires et de l'action « Territoire Zéro déchets, Zéro gaspillage », la communauté de communes Châlus / Nexon en partenariat avec le PNR travaillent avec les enfants à l'aménagement de l'écopoint du bourg en face des écoles. Plusieurs propositions ont été faites par les enfants : élaboration d'une plaquette d'information sur les incivilités autour de cet écopoint, installation de contenaires décorés par les enfants, installation d'une boutique du réemploi dans l'abribus existant. Une journée de sensibilisation à la population animée par les enfants a eu lieu le vendredi 30 juin autour de l'écopoint.

Lors du carnaval organisé par l'amicale scolaire le 25 mars 2017, le thème choisi a fait écho aux grands projets communaux en matière notamment d'environnement. Des chars ont été créés grâce au travail conjugué des bénévoles de l'amicale scolaire, et d'autres volontaires d'associations de la commune. À l'aide de matériaux recyclables, les enfants ont confectionné des masques d'éléphants. Tour à tour, les enfants ont exprimé leur grief puis ont dépouillé le couple et M. Carnaval de leurs emballages pour les déposer dans le bon conteneur.



Carnaval des écoles - 25/03/17

## ► Lancement des travaux de rénovation et de mise en accessibilité de l'école maternelle



Travaux écoles maternelles juillet 2017

Divers travaux vont être réalisés pendant la période des vacances scolaires afin de ne pas perturber la scolarité des élèves de la maternelle (VMC dans la cantine – accessibilité des locaux scolaires – mise aux normes des escaliers des anciens logements des maîtres)

L'appel d'offre est parti le 24 mars 2017, et l'ouverture des plis (commission appel d'offre) a eu lieu le vendredi 5 mai à 17 h en mairie. Cet appel d'offre prévoit 6 lots (voirie, gros œuvre, menuiseries, plafond, ventilation et façade). Un cheminement en enrobé sera réalisé autour des bâtiments afin de permettre la circulation des personnes à mobilité réduite.

Un montant de 110 000 € a été inscrit au budget communal subventionné à hauteur de 60 %.

La commission accessibilité qui s'est tenue le 2 mai 2017 à la Direction Départementale des Territoires a émis un avis favorable concernant le projet d'aménagement de l'école maternelle. Après appel d'offres, les travaux seront réalisés par les entreprises suivantes :

- Lot Terrassement voirie : Desthermes Christophe - Pensol
- Lot Gros œuvre et façade ancien logement : Edifiance - Bussière-Galant
- Lot Menuiserie (accessibilité et ancien logement): Alibois - Feytiat
- Lot plâtrerie-peinture : Boyer et fils - Boulazac
- Lot ventilation-électricité : Chéné - Rochechouart
- Lot Sécurité-Alarme : Chéné - Rochechouart

Le montant de l'opération sera de 128 075 € H.T financée à 60 % par des aides du Conseil Départemental et de l'État.

Les travaux débiteront pour une première phase (VMC dans la cantine – accessibilité des locaux scolaires – mise aux normes des escaliers des anciens logements instituteurs) dès le début des vacances scolaires. La rénovation de la façade pourra intervenir durant les vacances de Toussaint.

## Nouvelles opérations

### ► Diagnostic des réseaux d'assainissement

Une réunion de rendu du diagnostic du réseau d'assainissement collectif de la commune a eu lieu le 31 janvier 2017, avec le cabinet d'études LARBRE et l'Agence de l'eau Adour/Garonne.

16 km de réseau représentant près de 350 branchements

ont été analysés. Les principaux résultats mis en évidence sont les suivants :

- Le réseau du bourg (3,2 km pour 100 branchements) est en partie en unitaire, et aboutit à une station d'épuration par filtre à sable, dont la conception n'apparaît pas adaptée à un réseau unitaire,
- Le réseau du camping (5,3 km pour 80 branchements) est en séparatif, et aboutit à une station d'épuration de type lagunage, à un seul bassin,
- Le réseau de la gare (7,6 km pour 180 branchements) est en partie unitaire et sujet à d'énormes quantités d'eaux parasites permanentes, et aboutit à une station de type boues activées vieillissantes.

Les inspections nocturnes ont permis de localiser les intrusions d'eaux parasites permanentes :

- pour le réseau du bourg (Station la Valade) : la partie aval (avenue Richard Cœur de Lion) du réseau sous la RD 901 est principalement concernée,
- pour le réseau de la lagune du camping : quantité très faible d'eaux parasites, pour le réseau de la Gare : la partie aval (Route de la Coquille) du réseau unitaire sous la RD 67 (quantités très importantes mesurées : 133 m<sup>3</sup>/j)

L'Agence Adour Garonne a souhaité que soient réalisées des investigations complémentaires notamment sur le secteur de Puychabrol.

Le cabinet d'études a ensuite présenté des scénarios d'évolution des différents systèmes d'assainissement (1 à 3 stations) et fournit à la commune les éléments techniques et financiers.

Plusieurs scénarios ont été étudiés par le cabinet d'étude LARBRE sur la base des enjeux recensés :

- l'élimination des eaux claires parasites (ECP),
- les défauts structurels des réseaux (casses, fissures, emboitement...)
- et les filières de traitement (station d'épuration) qui sont aujourd'hui vieillissantes, incomplètes ou incompatibles. Il en ressort notamment que le réseau et la station d'épuration de la Gare sont les plus obsolètes.

La présentation finale des différents scénarios aura lieu courant juillet 2017.

Les premiers coûts estimés vont de 1,5 à 3 millions d'euros (subventionnable à 80 %) selon les options choisies : mise en séparatif ou non des réseaux existants, amélioration des réseaux existants, rénovation des stations ou création d'une nouvelle station...

## DIVERS :

### ► Lancement du recensement de la population 2018

Un nouveau **recensement général de la population** de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Le dernier recensement a eu lieu en 2013, la périodicité est de 5 ans. Une partie de ces opérations pourra être réalisée par Internet. Il est prévu de recruter 3 agents recenseurs.

### ► Union Sportive des Feuillardiers

Le Conseil municipal a donné son accord pour la **mise à disposition à l'Union Sportive des Feuillardiers des installations du stade et du foyer de Puy chabrol** afin d'y effectuer les entraînements des équipes seniors à partir de la rentrée 2017. Un état des lieux préalable



des différentes installations sera réalisé avec l'association.

Les poteaux de rugby devront être démontés et des buts de football installés. Un devis a également été reçu pour l'éclairage du terrain de football du plan d'eau, il se monte à 1 950 € HT.

L'Union Sportive des Feuillardiers a également organisé son tournoi annuel catégories U10/U12 et U13 sur le site de l'Espace Hermeline le vendredi 16 juin en soirée.

### ► Gestion des écopoints :

A la demande de la mairie, un conteneur « verre » sera installé sur le site de l'Espace Hermeline pour la période estivale. L'écopoint situé route de Montcigoux sera déplacé sur le nouveau parking en cours d'aménagement place de la Gare.

L'implantation d'un nouvel écopoint au village de Fayollas sur une parcelle privée a été étudiée par le service environnement de la communauté de communes, le SYDED (Syndicat Départemental de Traitement des déchets) et le service voirie du Conseil Départemental. Compte tenu du coût d'aménagement évalué à 7 000€ TTC et de la nécessité de procéder à une acquisition foncière pour régulariser cette implantation en bord d'une route Départementale, il est décidé de ne pas donner suite à cette opération.

### ► Dénomination de rues:

L'association « Histoire et archéologie » du Pays de Châlus a sollicité la commune afin de donner à deux rues les noms d'Anne DESBORDES (guérisseuse) et Gina PALERME (artiste de music hall dans les années 30), qui furent en leur temps des célébrités originaires de la commune.

### ► Biens de section :

Concernant le bien de section du Fournial, le bornage entre les propriétés de M. LANDAIS, de M. VALLADE et la commune a été réalisé par un géomètre. Il s'agit de procéder à différents échanges de parcelles de superficies équivalentes pour permettre l'accès aux biens de sections communaux, les frais de bornage et notariaux seront pris en charge par les demandeurs.

### ► Avancée projet Éléphant Haven / Sanctuaire pour éléphants

Les porteurs de projet sont dans l'attente de l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'un établissement détenant des animaux non domestiques. Le permis de construire d'aménagement des bâtiments existants pour l'accueil des premiers éléphants a reçu un avis favorable de la DDT. Dès que les premiers travaux seront réalisés, l'enquête publique pour l'aliénation de deux anciens chemins publics sera lancée.



Les nouveaux responsables de l'Espace Hermeline

## BILAN ACTIVITÉS, POINT ORGANISATION ET ANIMATIONS 2017 :

Suite au départ en début d'année du Directeur de l'Espace Hermeline et au non renouvellement des deux emplois d'avenir existants, il a été décidé de recruter un responsable technique pour le parc accrobranches et une responsable pour l'accueil des activités et leur promotion.

Avec l'arrivée de Manon TEISSEIRE (responsable accueil et promotion) et Pierre MASSIAS (responsable technique), une nouvelle organisation se met progressivement en place. Le recrutement des surveillants de baignade et d'une douzaine de saisonniers pour la saison est réalisé. Le personnel saisonnier sera spécialisé en fonction des activités avec des plannings adaptés en conséquence : parc accrobranches, accueil vélo/rail/petit train, buvette, accueil-billetterie.

L'Espace Hermeline a ouvert depuis le 15 avril (vacances scolaires) selon les mêmes périodes et amplitudes d'ouverture que l'année dernière : week-ends et jours fériés hors saison (avril à juin, septembre), tous les jours en juillet et août.

Le bilan sur les 2 premiers mois d'avril et mai est positif avec une augmentation des recettes de 30 % par rapport à 2016.

Cette année sera marquée par l'organisation de marchés de producteurs de pays les 12 juillet et 9 août, et la journée vapeur d'ASSTRA-FER le 6 août qui fêtera ses 20 ans.

Le 28 juin, l'Espace Hermeline accueillera une manifestation importante organisée par la Fédération Châtaigneraie limousine et le GEMSEL-Groupement des Établissements Socio-éducatif du Limousin. Durant cette journée sera proposée la découverte d'activités de pleine nature adaptées et des échanges autour des loisirs, du tourisme et du handicap.

### ► Développement des activités

Afin de maintenir le classement en 2 étoiles, les bornes du camping ont été changées (subventionné à 15 % par le Conseil Départemental), elles sont équipées de prises aux normes européennes qui nécessitent l'utilisation d'adaptateurs pour les prises françaises. Les usagers devront acheter des jetons qui ne sont utilisables que sur le camping de l'Espace Hermeline.

L'ancien bâtiment d'accueil en bois qui se situe à l'entrée du parking fera office de vestiaire pour les saisonniers, le plancher bois au sol ayant été rénové.

Le bungee éjection nécessite une révision complète. Il sera donc démonté pour la saison touristique à venir. Il est envisagé de le remplacer par des jeux de plage pour enfants (trampoline...).

Pour 2017, de nouveaux investissements seront inscrits au budget 2017 Hermeline pour assurer le renouvellement des activités proposées. C'est notamment l'extension du parc accrobranches en ligne de vie continue (141 000 € HT). Sont également étudiées pour 2018, l'implantation d'un mur d'escalade mobile (36 000 €) et l'extension du petit chemin de fer des Ribières (9 500 €).

Cette nouvelle phase d'investissements de confortement et d'extension des activités de l'espace de loisirs Hermeline devrait bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 70 % (Programme Européen, Région, Département). Les dossiers de demandes de subvention sont en cours de dépôt.

### ► Avancée Réseau de sites d'accueil touristiques du PNR

L'ensemble des aménagements prévus sont en voie d'achèvement: mise aux normes électriques et accessibilité (monte personne, aménagements des accès...), installation de la scénographie sur la thématique « terre, air, eau » par le Parc Naturel Régional. L'inauguration est prévue pour le 11 juillet 2017.

Une borne interactive d'information sera installée à l'extérieur du bâtiment accueil.

### ► Continuité écologique et sédimentaire (bassin de décantation, dérivation...)

Le ponton métallique d'accès au moine a été installé par l'entreprise TALLET et le bassin de décantation est terminé pour une vidange en fin d'année.

Suite à un entretien avec la DDT de la Haute-Vienne, il a été convenu de retravailler le projet de dérivation du plan d'eau élaboré par le cabinet Géonat (à terme inéluctable).

Il s'agit de démontrer la volonté de la commune de répondre à moyen terme à l'obligation réglementaire de la continuité écologique sur la rivière Dronne (programme LIFE « moulins perlières », Site Natura 2000). A noter que pour la 3ème année consécutive, la baignade du plan d'eau est classée en qualité excellente par l'Agence Régionale de Santé.



Réception des travaux du bassin de décantation



# PROGRAMME

## Animations 12 Juillet au 22 août 2017

### JUILLET

#### Mercredi 12 juillet

Marché des producteurs locaux, géré par l'association Omnibus, à partir de 18h à l'Espace Hermeline. Animation : groupe musical.

#### Mercredi 19 juillet

Initiation kayak sur le lac.

#### Dimanche 23 juillet

Animation « ludo-nautique », baptême de baby ski nautique uniquement pour les enfants de 4 à 10 ans sur le plan d'eau, de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30. Activité gratuite. Se rendre au départ de l'activité. Réservation sur place uniquement.

#### Mardi 25 juillet

Animation « ludo-électrique » : test de quatre-cycles électriques tout terrain (tout public) de 14h à 17h30 en collaboration avec la Voie Verte de Châlus. Activité gratuite et accessible aux personnes à mobilité réduite. Départ sur le terrain de pétanque devant l'accueil.

#### Mercredi 26 juillet

Initiation kayak sur le lac.



### AOÛT

#### Mercredi 2 août

Initiation kayak sur le lac. Matériel prêté et encadrement assuré par le Club d'Aixe-sur-Vienne. Les pratiquants doivent être âgés de plus de 8 ans, savoir nager 25 mètres minimum et être capables de s'immerger, porter des chaussures fermées tenant aux pieds. Activité payant 6€ par participant. 3 créneaux horaires sont possibles : 14h-15h30, 15h30-17h ou 17h-18h30. 16 places maximum par créneau horaire. Réservation obligatoire au plus tard la veille de l'animation. Retrait des tickets à l'accueil de l'Espace Hermeline. Attention : l'activité sera maintenue en fonction des conditions météorologiques et si le nombre de participants est suffisant par créneau horaire.

#### Dimanche 6 août

Journée vapeur et exposition de voitures anciennes organisée par l'association Asstrafer de 10h à 17h (tout public). Découverte du modélisme ferroviaire. Activité gratuite.

#### Mercredi 9 août

Initiation kayak sur le lac.

#### Mercredi 9 août

Marché des producteurs locaux, organisé par l'association Omnibus, à partir de 18h. Animation : cinéma en plein air

#### Mercredi 16 août

Initiation kayak sur le lac.

#### Mardi 22 août

Animation « ludo-électrique » : test de quatre-cycles électriques tout terrain (tout public) de 14h à 17h30 en collaboration avec la Voie Verte de Châlus. Activité gratuite et accessible aux personnes à mobilité réduite. Départ sur le terrain de pétanque devant l'accueil.

### INFORMATION INITIATION KAYAK SUR LE LAC

Activité payant 6€ par participant. 3 créneaux horaires sont possibles : 14h-15h30, 15h30-17h ou 17h-18h30. 16 places maximum par créneau horaire. Réservation obligatoire au plus tard la veille de l'animation. Retrait des tickets à l'accueil de l'Espace Hermeline. Matériel prêté et encadrement assuré par le Club d'Aixe-sur-Vienne. Les pratiquants doivent être âgés de plus de 8 ans, savoir nager 25 mètres minimum et être capables de s'immerger, porter des chaussures fermées tenant aux pieds. Attention : l'activité sera maintenue en fonction des conditions météorologiques et si le nombre de participants est suffisant par créneau horaire.



## de la Communauté de communes des Monts de Châlus

### ► Constitution du nouveau bureau communautaire

La nouvelle Communauté de Communes s'est réunie le 25 janvier afin de constituer le nouveau bureau communautaire et d'arrêter l'organisation des commissions thématiques.

#### Constitution du nouveau bureau communautaire :

- Président : M. DELAUTRETTE Stéphane, Maire des Cars
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : M. DELOMENIE Bernard, Maire de St Priest Ligoure
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. DEXET Emmanuel, Maire de Bussière-Galant,
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : M. GERVILLE-REACHE Fabrice, et le déclare installé,
- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : M. PASSERIEUX Alain, Maire Adjoint Flavignac,
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : M. MASSY Jean-Marie, Maire de Meilhac
- 6<sup>ème</sup> Vice-Président : M. DUBEAU Philippe, Maire de Pageas
- 7<sup>ème</sup> Vice-Président : M. MARCELLAUD Didier, Maire de St Jean Ligoure.

### ► Commissions thématiques

Commissions thématiques intercommunales		Représentants de la commune
<b>Développement culturel</b>	Réseau de lecture, développement culturel, ...	Éliane JACQUEMENT
		Caroline MARY
<b>Services aux personnes et politiques sociales</b>	CIAS, RAM, Agences Postales Intercommunales, Maison de Services au Public ...	Caroline MARY
		Martine RENARD
<b>Développement touristique</b>	Office de tourisme, ....	Martine BEYLOT
		Christelle MONTEPIN
<b>Développement local et économique</b>	Numérique, commerces de proximité, Zones d'activités, productions locales, ...	Bernard LAMBERT
		Bernard GUILHEM
<b>Urbanisme</b>	PLUI, ...	Martine BEYLOT
		Robert LALLET
<b>Environnement et cadre de vie</b>	Ordures ménagères, Assainissement autonome (SPANC)	Guillaume RICHIGNAC
		Jean-Pierre FAYOL
<b>Développement durable</b>	Agenda 21, ...	Jean-Pierre FAYOL
		Bernard GUILHEM
<b>Travaux et patrimoine communautaire</b>	Travaux, bâtiments, espaces verts, ...	Éliane JACQUEMENT
		Sophie MOREAU

### ► Avancée de la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Après la première phase d'élaboration du Projet d'aménagement et de Développement Durable qui fixe les grandes orientations du projet de développement du territoire pour les 10 prochaines années, est engagée **une deuxième phase pour la définition du nouveau plan de zonage et du règlement**. Ces deux derniers documents vont définir les règles que chaque propriétaire devra respecter pour construire, agrandir ou modifier tout bâtiment pour chaque zone considérée.

Le nouveau cadre réglementaire avec la loi dit ALUR vise principalement à préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers, et va conduire à diminuer fortement et à concentrer les terrains constructibles autour des parties déjà urbanisées et desservies par les réseaux primaires (eau, électricité, téléphone, ...).

**4 grands types de zones** sont établis :

- **les zones urbanisées «zone U»** avec un objectif prioritaire de densification (combler les zones non construites). Elles sont constituées des centre-bourgs, des zones en continuité et périphérie des centre-bourgs, des villages sans exploitation agricole à proximité (minimum de 15 habitations). Un zonage spécifique sera affecté aux zones accueillant des activités économiques, touristiques ou de loisirs, et des équipements collectifs.
- **les zones à urbanisées « zone AU »** sont les terrains réservés prioritairement à de nouvelles constructions,
- **les zones agricoles « zone A »**, la constructibilité de ces zones est limitée à celle liée à l'activité agricole et à certains bâtiments préalablement repérés (changement de destination et aménagement d'anciens bâtiments agricoles),
- **les zones naturelles et forestières « zone N »** rassemblent l'ensemble des secteurs naturels à protéger (zones humides, zone Natura 2000, bois et taillis de châtaignier...).

Des réunions de concertation vont se dérouler tout au long de cette procédure. **Un registre de concertation** est ouvert à la Mairie destiné à recueillir les remarques et les avis des habitants.

Une réunion du **conseil communautaire a eu lieu le 5 avril 2017 consacrée au vote du budget 2017**. Il a été procédé à l'approbation des comptes administratifs et l'affectation des résultats financiers des deux anciennes communautés de communes Monts de Châlus et Pays de Nexon et du premier budget primitif 2017 assortis de 7 budgets annexes (activités commerciales et zone d'activités, Ordures ménagères, Office de tourisme ex Monts de Châlus, Service public d'assainissement non collectif).

Les premières réunions de commissions thématiques ont eu lieu courant mai (Environnement, développement durable, économie...).



### ► MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

#### LES SERVICES PROPOSES

La Maison de services au public est le relais de différents organismes partenaires (CPAM, CAF, MSA, Pôle Emploi, CARSAT, Fepem). Des animatrices vous accueillent et peuvent vous accompagner gratuitement dans vos démarches et recherches d'informations dans les domaines suivants :

#### ► ESPACE INTERNET

- Ordinateurs en accès libre ou guidé : (+ accès WIFI, imprimante et scanner)
- Accès gratuit pour les consultations des sites partenaires, liées aux démarches administratives : Emploi, formation, emploi d'un salarié à domicile, famille, sécurité sociale, retraite.

#### ► ESPACE EMPLOI

- " Actualisation mensuelle au PÔLE EMPLOI
- Mise à jour de votre CV en ligne
- Consultation des offres d'emplois du PÔLE EMPLOI
- Consultation d'informations en ligne (emploi store, formations, orientation...)

#### ► ESPACE SANTE

- Consultation de votre compte personnel de la CPAM (Améli.fr) ou de la MSA
- Mise à jour de votre situation (changement adresse, téléphone...)
- Consultation d'informations en ligne (remboursements, annuaire des professionnels de santé, infos santé...)
- Démarches en ligne (commande de carte européenne, édition d'attestations...)

#### ► ESPACE FAMILLE

- Consultation de votre compte personnel de la CAF (caf.fr) ou de la MSA
- Actualisation mensuelle pour la prime d'activité
- Mise à jour de votre situation (changement adresse, téléphone...)
- Consultation d'informations en ligne (versement des prestations, infos familles...)
- Démarches en ligne (édition d'attestations de Quotient Familial, de prestations ...)

#### ► ESPACE PARTICULIER EMPLOYEUR

- Information sur l'emploi d'un salarié à domicile (aide à la personne, garde d'enfants entretien...)
- Création d'un espace employeur et demande d'affiliation URSSAF

#### ► ESPACE RETRAITE

- Prise de rendez-vous en direct (munissez-vous de votre n° de Sécurité Sociale)
- Mise en relation avec le Conseiller de la CARSAT en visio-conférence pour la constitution du dossier de demande de retraite (uniquement sur rendez-vous pris auprès de la CARSAT)

En fonction de votre situation, vous pourrez être dirigé vers un conseiller technique de l'organisme concerné afin de répondre au mieux à votre demande.

#### Maison de l'intercommunalité

28 av François Mitterrand - 87230 CHALUS  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
tél. : 05 55 78 29 29 - accueil@montdechalus.fr



# ZOOM sur...

## Hospitalisation Bordeaux

### ■ POUR RESTER AUPRES D'UN PROCHE HOSPITALISE

Pouvoir rester auprès d'un parent ou d'un proche hospitalisé, adulte ou enfant, est souvent le souhait des personnes de l'entourage immédiat. Cette présence participe, on le sait, au mieux-être des malades, leur apporte un réconfort important et contribue à une meilleure évolution de leur état physique et moral. Seulement voilà, où aller quand le coût des hôtels apparaît comme bien trop élevé ? Où aller quand l'établissement de soins ne peut mettre à disposition un lit d'accompagnement ?

Il reste heureusement la solution des Maisons d'accueil qui offrent dans un grand nombre de villes un hébergement confortable à proximité des établissements de soins.

Ainsi, à Bordeaux, c'est la Maison d'accueil « La Pelouse » qui met à la disposition des familles ses 36 chambres, toutes équipées de leur salle de bains et toilettes. Pour un tarif modéré et dégressif suivant les ressources (de 46.70 € à 20.50 €) les hébergés bénéficient d'un dîner, de la nuitée et d'un petit déjeuner (pour le déjeuner une cuisine est mise à

leur disposition). Tout est fait pour que les familles se sentent au mieux, dans un climat chaleureux et plein d'humanité. Il est vrai que « La Pelouse » est gérée par une Association à but non lucratif qui fait appel à des salariés et à des bénévoles, toujours attentifs aux besoins des uns et des autres.

A noter enfin que « La Pelouse » est très bien située puisqu'elle se trouve en face de l'hôpital Pellegrin. Ceux qui doivent s'y rendre n'ont par conséquent que quelques pas à faire. Quant aux personnes qui doivent se rendre dans un autre établissement de soins elles disposent d'une station de tram et d'arrêts de bus tout aussi proches.

**Pour réserver une chambre il est recommandé de s'y prendre assez tôt, soit en téléphonant au 05 56 93 17 33 soit en déposant une demande sur le site internet de La Pelouse : [www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr](http://www.hebergement.lapelouse.bordeaux.fr).**



### ► ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES

La commune de Bussière-Galant rappelle aux propriétaires riverains d'une voie communale (y compris les chemins ruraux) que l'élagage des arbres et des haies à l'aplomb des limites de propriété, sur une hauteur de 5 mètres, est nécessaire et obligatoire.

Le Maire peut faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage à la charge du propriétaire défaillant.

Les branches et racines des arbres, les haies plantées en bordure des voies communales doivent être contenues afin d'assurer la commodité et la sécurité des circulations routières et piétonnières et de faciliter au mieux le passage des véhicules d'incendie et de secours.

Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires riverains ou de leurs représentants.

Les arbres, arbustes, haies et branches doivent en outre être régulièrement élagués afin d'éviter tout contact avec les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

La Commune de Bussière-Galant remercie les propriétaires riverains pour leur compréhension et le soin qu'ils apporteront à ces opérations d'élagage.



### ► MISE EN GARDE AU PROFIT DES SENIORS

Une visite à votre domicile !!!

– Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile **N'OUVREZ PAS VOTRE PORTE !**

– Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez-lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.

– Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre-appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

– Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie (tél : 17)

BON A SAVOIR

## Délivrance des cartes d'identité

■ **Communes de HAUTE-VIENNE équipées de station(s) de recueil pour les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports (14 sites)**



■ **Mairie de AIXE SURVIENNE**  
44 avenue du president wilson  
87700 Aix sur vienne  
♦ Téléphone : 05 55 70 77 00  
♦ Site web : [www.mairie-aixesurviennne.fr](http://www.mairie-aixesurviennne.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi - Mercredi - Vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00  
*Uniquement sur rendez-vous*

■ **Mairie de AMBAZAC**  
Place de l'hotel de ville  
87240 Ambazac  
♦ Téléphone : 05 55 56 61 45  
♦ Site web : [www.mairie-ambazac.fr](http://www.mairie-ambazac.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Vendredi  
de 8h00 à 11h30 et de 13h40 à 16h30

■ **Mairie de BELLAC**  
14 Place de la republique  
BP 73 87300, Bellac  
♦ Téléphone : 05 55 76 10 61  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi - Mercredi - Vendredi  
de 13h30 à 16h30  
*Uniquement sur rendez-vous*

■ **Mairie de BESSINES-SUR-GARTEMPE**  
1 place de la liberté  
87250 Bessines Sur Gartempe  
♦ Téléphone : 05 55 76 05 09  
**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h30  
le samedi de 9h00 à 12h00  
*Uniquement sur rendez-vous*

■ **Mairie de CONDAT SURVIENNE**  
2 Place De La Mairie  
87920 Condat Sur Vienne  
♦ Téléphone : 05 55 30 20 00  
♦ Site web : [www.condatsurviennne.fr](http://www.condatsurviennne.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00

■ **Mairie de COUZEIX**  
176 Avenue de Limoges  
87270 Couzeix  
♦ Téléphone : 05 55 39 60 01  
♦ Site web : [www.couzeix.fr](http://www.couzeix.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00  
sur rendez-vous

■ **Mairie de EYMOUTJERS**  
8 rue de la Collégiale  
87120 Eymoutiers  
♦ Téléphone: 05 55 69 10 21  
♦ Site web : [www.mairie-eymoutiers.fr](http://www.mairie-eymoutiers.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30

■ **Mairie de ISLE**  
15 Rue Joseph Cazautets  
87170 Isle  
♦ Téléphone : 05 55 01 18 45  
♦ Site web : [www.ville-isle.fr](http://www.ville-isle.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Jeudi de 9h 00 à 11h30  
et de 14h00 à 16h30  
Vendredi de 9h 00 à 16h00  
*Uniquement sur rendez-vous*

■ **Mairie de LIMOGES**  
9 Place Leon Betoulle  
87000 Limoges  
♦ Téléphone : 05 55 45 62 65  
♦ Site web : [www.ville-limoges.fr](http://www.ville-limoges.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Vendredi sur rendez-vous  
uniquement de 8h30 à 16h30  
le samedi de 9h00 à 11h00 pour les  
remises seulement

■ **Mairie de PANAZOL**  
Avenue Jean Monnet  
87350 Panazol  
♦ Téléphone : 05 55 06 47 70  
**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Vendredi de 9h00 à 11h30  
et de 14h00 à 17h00  
*Uniquement sur rendez-vous*

■ **Mairie de ROCHECHOUART**  
Place du Château  
87600 Rochechouart  
♦ Téléphone : 05 55 43 00 80  
♦ Site web : [www.ville-rochechouart.fr](http://www.ville-rochechouart.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Vendredi de 8h45 à 11h45  
et de 14h00 à 16h45  
*Uniquement sur rendez-vous*

■ **Mairie de SAINT JUNIEN**  
2 Place Auguste Roche  
BP 115 87205 - Saint Junien Cedex  
♦ Téléphone : 05 55 43 06 84  
**Horaires d'ouverture :**  
● CARTE IDENTITE : du Lundi au Ven-  
dredide 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00  
Samedi de 8h45 à 11h15  
Sans rendez-vous  
● PASSEPORTS : du Lundi au Vendredi  
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00  
Sur rendez-vous

■ **Mairie de SAINT LEONARD DE NOBLAT**  
Place du 14 Juillet  
87400 Saint Leonard de Noblat  
♦ Téléphone : 05 55 56 00 13  
♦ Site web : [www.ville-saint-leonard.fr](http://www.ville-saint-leonard.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Vendredi de 14h00 à 17h00  
Samedi de 9h00 à 12h00

■ **Mairie de SAINTYRIEIX LA PERCHE**  
45 Boulevard de l'hotel de Ville  
87500 Saint Yrieix La Perche  
♦ Téléphone : 05 55 08 88 88  
♦ Site web : [www.saint-yrieix.fr](http://www.saint-yrieix.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
du Lundi au Jeudi  
de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 17h30  
Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h15 à 17h  
Samedi uniquement sur rendez-vous : de  
9h00 à 11h30



Quelques membres de l'association

## ► ASSTRAFER

### Association Traction Ferroviaire et Modélisme de Bussière-Galant

#### ASSTRAFER a 20 ans cette année

C'est le 25 janvier 1997 que notre ami Jean DUMIAS a commencé à souder 2 200 mètres de rail sur des traverses métalliques. Maître d'œuvre de ce chantier, aidé de quelques bénévoles et avec le concours de la Municipalité, la voie a été mise en place et au mois de juillet le Petit Chemin de Fer des Ribières fonctionnait.

Nous aurions aimé que Jean DUMIAS soit avec nous pour cet anniversaire, nous savons tous que sans lui avec son savoir faire et sa science du train, malgré notre bonne volonté RIEN N'ETAIT POSSIBLE.

Après des années de souffrances morales et physiques, au printemps, Jean DUMIAS vient de nous quitter. Nous perdons un ami et nous savons que nous lui devons le plaisir de « faire du train ». Il a été cofondateur et président d'ASSTRAFER, c'est lui qui a lancé le modélisme ferroviaire en Limousin en créant le C.M.F.L.

## ► NOTRE VIE DU RAIL CONTINUE

### ■ LA JOURNÉE VAPEUR

Cette année « La Journée Vapeur » aura lieu le dimanche 6 août. Elle débutera en fin de matinée pour s'achever vers 18 heures ; elle sera sans doute l'occasion de présenter notre seconde locomotive à vapeur entièrement construite par les membres de notre association. Bien sûr nous verrons fonctionner et seront transportés par d'autres locomotives. Notre camarade Jean-Pierre, et ses amis collectionneurs de voitures anciennes seront présents.

### ■ Toujours cette année, ASSTRAFER organise son 9<sup>ème</sup> SALON DE MODELISME FERROVIAIRE EN LIMOUSIN

En 1991, alors qu'ils étaient membres du Comité des Fêtes, Jean Granger, Jean Dumias et Patrick Hemard ont créé la première exposition de modélisme ferroviaire à la salle des fêtes et à l'ancienne mairie de Bussière Galant... Ce fut un réel succès.

Depuis par périodes triennales Patrick, Président d'ASSTRAFER prend en charge l'organisation des Salons de Modélisme Ferroviaire. C'est une tâche qui va de la recherche d'exposants, à leur hébergement et au coût de cette manifestation.

Il faut toujours présenter du jamais vu dans notre région. Cette année nous aurons entre autres des exposants venant de l'Auvergne, de la Gironde, de l'Indre, du Maine et Loire, de la Manche, etc.

Ce sera le 9<sup>e</sup> SALON DE MODELISME FERROVIAIRE EN LIMOUSIN qui se tiendra dans le complexe des salles polyvalentes de Bussière Galant

- Le Samedi 11 Novembre de 10 heures à 19 heures sans interruption
- Le Dimanche 12 Novembre de 10 heures à 18 heures sans interruption

Notre association se porte donc très bien malgré son âge et surtout celui de certains de ses vieux membres.

Heureusement de nouveaux venus nous ont rejoints et nous avons une équipe de hauts périgourdins particulièrement active qui apporte des idées nouvelles et qui en étroite collaboration avec la Municipalité et Hermeline ont de nombreux projets pour les années à venir.

Jean A. GRANGER

## ► APPMA Bussière-Galant

L'amicale des pêcheurs de Bussière-Galant a dressé le bilan de l'année écoulée. Au bilan moral, c'est toujours le même problème : trouver du monde pour le bureau, les actions à faire et les manifestations. En effet, c'est toujours le même personnel et surtout des personnes qui ne pêchent plus ! Le bureau de l'amicale les remercie pour leur mobilisation. Au bilan financier, le résultat est positif. En 2016, 137 cartes de pêche ont été vendues soit : 49 interfédérale (avec timbre), 45 journalière, 16 découverte -12 ans, 11 majeure, 9 mineure, 4 hebdomadaire, 3 découverte femme. Grâce aux recettes des manifestations, l'amicale poursuit l'alevinage de la Dronne avec 3 lâchers des truites et truitelles. Remerciements aux municipalités de Bussière-Galant et de Saint-Pierre-de-Frugie. Après 15 ans de présidence, Roger Magne a démissionné. Le trésorier, Jean Montepin, veut aussi passer le flambeau. « Si nous ne trouvons pas de remplaçant pour ce renouvellement, l'Aappma de Bussière-Galant sera dissoute, cela serait dommage, tant d'efforts pendant des années pour en arriver là ! », dit-il. Heureusement, Xavier Montepin reprend le flambeau et est le nouveau président. « Je ne peux pas tout faire tout seul, j'ai besoin d'un coup de main. Les retraités bien sûr, mais je vais aussi essayer d'amener la jeunesse. Nous accueillons tous les gens qui veulent faire du bénévolat », dit-il.

### Calendrier 2017

• 11 février : loto

• 26 février : randonnée VTT et pédestre au plan d'eau.

Un lâcher de truites a été effectué avant l'ouverture de la saison prévue samedi 11 mars. Les cartes de pêche sont en vente à l'épicerie du bourg et à l'accueil de l'espace de loisirs Hermeline d'avril à septembre.



Election du nouveau bureau de la pêche

## ► ACCA Bussière-Galant et Saint-Nicolas Courbefy

L'association de chasse communale agréée de Saint-Nicolas-Courbefy s'est réunie, récemment, en assemblée générale. Le bilan de la saison est satisfaisant, en effet, le plan de chasse a été réalisé, soit 19 chevreuils et 6 cervidés. Il sera reconduit pour la saison 2017-2018.

L'ACCA a lâché 150 faisans et 75 perdreaux. Forte d'une équipe de 45 chasseurs, l'association a le plaisir d'accueillir deux nouveaux dont un jeune chasseur qui a bénéficié du permis à 0 € et d'une carte gratuite pour la première année.

Le nettoyage des chemins est prévu le 2 septembre. Le rendez-vous est fixé à 7 h 30 au local de chasse. Il sera suivi d'un apéritif et d'un repas.

La distribution des cartes de chasse aura lieu la veille de l'ouverture, de 14 heures à 17 h 30. Les manifestations de 2018 sont déjà programmées : le 2 mars, le loto aura lieu et le 1<sup>er</sup> avril, le vide-greniers.



Les chasseurs de Saint-Nicolas Courbefy

## Les Manifestations communales à venir :

JUILLET		
12	Marché des Producteurs de pays – Omnibuss	Hermeline
23	Repas champêtre de l'ACCA de Bussière-Galant	Cabane de chasse
AOÛT		
05	Concours de pétanque de l'APPMA de Bussière-Galant	Espace Hermeline
06	Thé dansant du Club de l'amitié	Salle des fêtes
06	Journée vapeur	Hermeline
09	Marché des Producteurs de pays – Omnibuss	Hermeline
15	Méchoui de l'amicale de Brumas	Brumas
SEPTEMBRE		
15	Repas dansant 40 ans du Club de l'amitié	Salle des fêtes
OCTOBRE		
01	Thé dansant de la FNACA	Salle des fêtes
07 et 08	Journées Champignons et Nature organisées par OMNIBUSS	Le Bourg
14	Soirée théâtre des Jardiniers	Salle des fêtes
NOVEMBRE		
04	Concours de belote - APPMA	Bussière-Galant
11 et 12	Salon du modélisme ferroviaire - ASSTRAFER	Salle des fêtes
19	Thé dansant Club de l'amitié	Salle des fêtes
DÉCEMBRE		
10	Marché de Noël de l'amicale scolaire	Salle des fêtes

## Etat Civil - 22 décembre 2016 à 05 juin 2017

BUSSIÈRE-GALANT		
Naissances		
SEILER Inayé Margaux		22 12 16
Mariages		
Audrey, Jeannine, Charlene GOURSAUD & Benjamin, Yves NICOL		03 06 17
Manon, Sarah JACQUIN & Alexandre, Roger, marcel PHILIPPON		10 06 17
Décès		
Aline CHARLES veuve REBEYROL		10 01 17
Michaël Anthony John MUSTICONE		18 01 17
Marcel DELAUMENIE		04 02 17
Maurice MAZIER		10 02 17
Angèle, Marie DIJOUX veuve GIRY		02 03 17
Jean, Pierre DUMIAS		05 04 17
Denise FAYOL veuve DESROCHES		18 04 17
Marcel ROCHE		29 05 17
Pierre, Henri, Claude, François VONÉ		05 06 17
ST NICOLAS COURBEFY		
Naissances		
Linda MUVARA		29 03 17

# TEMPS FORTS



Cérémonies du 8 mai 1945 avec les enfants des écoles



Diplômes remis aux chasseurs - 18/06/17



Fête de l'école - 16/06/17



Notre centenaire, Mme Deville Marcelle 21/06/17



Repas des aînés St Nicolas - 27/06/17



Vide grenier des jardiniers - 08/05/17



Accueil des saisonniers d'Hermeline - 05/07/17



Hameau en fête - 10/06/17

Les coordonnées de la Mairie  
Mairie de Bussière-Galant • Place Charles de Gaulle 87230 Bussière-Galant  
Tél : 05 55 78 80 26 Fax : 05 55 78 16 75 / E-mail : [mairie.bussiere-galant@wanadoo.fr](mailto:mairie.bussiere-galant@wanadoo.fr)

**[www.bussiere-galant.fr](http://www.bussiere-galant.fr)**  
Horaires d'ouverture de la Mairie :  
Lundi, Mardi, Jeudi, Samedi : 9h-12h  
Mercredi, Vendredi : 9h-12h / 14h-17h